



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Liberté
Égalité
Fraternité


Téléservice : Chatbot NOA : réponse aux questions sur la création d'entreprise (aides, obligations sociales, dépôt de marque, import/export, fiscalité)

Préfecture de région d'Île-de-France

Agent conversationnel créé par la préfecture de région d'Île-de-France, avec les douanes Île-de-France, la Direccte Île-de-France, la Banque de France, Pôle emploi, la Driaaf, l'Ussaf, la préfecture de police, la direction régionale des finances publiques et l'Inpi.

Disponible 24h/24.

NOA (Nous orienter dans l'Administration) a pour mission de faciliter les démarches administratives des start-up. Il est actuellement compétent pour répondre aux questions relatives à la création d'entreprises, que ce soit sur les aides disponibles aux obligations sociales en passant par le dépôt de marque et l'import/export ou la fiscalité.

Accéder au
service en ligne 

(<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Economie-entreprises-emploi-et-finances-publiques/Le-chatbot-NOA-une-nouvelle-offre-de-service-pour-les-start-up>)

Vérfié le 28 octobre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Déclaration de micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23264>)